

# MAIRIE DE RUFFEC

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20231220-2023\_12\_14-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### ● SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	14/12/2023
Date d'affichage de la convocation	14/12/2023

**PRESENTS :** M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Hervé JAMBARD, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

**POUVOIRS :** Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

**ABSENTS :**

M. Jean COITEUX est désigné secrétaire de séance.

### DEROGATION AU REPOS DOMINICAL – AUTORISATION D'OUVERTURE POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code du Travail, et notamment son article L. 3132-26,

Vu la sollicitation adressée aux commerces locaux par courriel en date du 16 octobre 2023,

Vu l'avis favorable des organisations d'employeurs et de salariés intéressées ;

Vu la sollicitation adressée à la Communauté de Communes Val de Charente, par courriel en date du 21 novembre 2023, pour une décision qui sera prise en séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de favoriser l'activité commerciale sur son territoire ;

#### DECIDE A L'UNANIMITE

**ARTICLE 1 :** Emet un avis favorable sur le calendrier 2024 relatif aux ouvertures dominicales autorisées, à savoir :

## Délibération n° 2023\_12\_14

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20231220-2023\_12\_14-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile :

- 14 janvier
- 10 mars
- 14 avril
- 23 juin
- 7 juillet
- 18 août
- 08 septembre
- 27 octobre
- 24 novembre
- 15, 22, 29 décembre

Pour les commerces automobiles :

- 14 janvier
- 10 mars
- 09 juin
- 15 septembre
- 13 octobre

**ARTICLE 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Publiée et transmise au  
Contrôle de légalité le **20 DEC. 2023**

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER

